

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



**JACQUES LE NAY**  
**SÉNATEUR DU MORBIHAN**  
**Newsletter n°163 - 25/10/2022**

**Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan**  
**Bonne lecture**

***A suivre cette semaine:***

- Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

Mercredi 26 octobre: Auditions de **Mme Anne-Marie DESCÔTES, secrétaire générale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères** puis de **l'amiral Pierre VANDIER, chef d'état-major de la Marine Nationale**, sur le projet de loi de finances pour 2023

- En séance

Mercredi 26 octobre : Déclaration du Gouvernement et débat **sur la guerre en Ukraine et sur les conséquences pour la France**

- Délégation aux entreprises

Jeudi 27 octobre : Examen du rapport d'information sur la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** dont Jacques LE NAY est co-rapporteur

- Groupe d'amitié France-Afghanistan

Lundi 24 octobre : Colloque à l'occasion du centenaire de l'amitié franco-afghane : "**À l'heure des Taliban, quel avenir pour la coopération franco-afghane ?**"



**Sénat Hebdo**



Retrouvez toute l'actualité du Sénat du 24 au 28 octobre en cliquant sur ce [lien](#)

## Au Sénat

### ***Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées***

#### **Auditions de deux chefs d'état-major**



Mercredi 19 octobre, la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a reçu le général Thierry BURKHARD chef d'état-major des armées (CEMA) puis le général Pierre SCHILL, chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT). Les échanges ont porté sur les conséquences de la guerre en Ukraine sur les armées

françaises, notamment en termes d'équipement, alors que le matin-même des blindés français avaient pris la route pour être déployés en Roumanie. Les deux généraux ont également décrit la feuille de route pour le budget des armées et répondu aux inquiétudes des sénateurs concernant l'envoi de nombreux équipements en Ukraine et leur remplacement.

De son côté, Jacques LE NAY a interrogé le CEMA sur **les formations de soldats ukrainiens en France annoncées le dimanche précédent par le ministre des Armées, Sébastien LECORNU**. Il lui a répondu que ces formations concerneraient l'armée de Terre, l'armée de l'Air et de l'Espace, ainsi que la Marine, et que l'organisation serait ainsi prise en charge par chacune des armées, en fonction des souhaits ukrainiens et dans le cadre du dispositif de l'Union européenne annoncé la semaine dernière par le Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep BORRELL.

#### ***Dans l'hémicycle***

### **Projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) – point sur l'utilisation des amendes forfaitaires délictuelles en cas d'installation illicite des gens du voyage**

**Jacques LE NAY a voté en faveur de ce texte** qui contient des dispositions favorables

aux communes et des élus, avec notamment un renforcement des sanctions vis-à-vis des auteurs d'infractions à leur rencontre.



Lors de l'examen de l'article relatif à l'amende forfaitaire délictuelle, son utilisation en cas d'installation illicite des gens du voyage a été abordée. L'auteur de ce dispositif, **Loïc HERVE, Sénateur de la Haute-Savoie et également rapporteur sur ce texte pour la Commission des lois, a ainsi rappelé que cette disposition « n'était entrée en vigueur qu'en janvier dernier, bien que le Sénat l'ait votée dès 2018. »** Alors que des expérimentations sont menées dans divers départements comme l'Ille-et-Vilaine, « son application est difficile, puisqu'elle est conditionnée à la reconnaissance de l'infraction par le mis en cause, qui ne se produit quasiment jamais. » Selon lui, « il faudrait plutôt des consignes claires aux forces de l'ordre pour la prise en charge de la flagrance et une réponse pénale rapide, indépendamment de la conformité au schéma départemental, d'autant plus difficile à atteindre dans les départements frontaliers. »

**Néanmoins, le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Gérard DARMANIN, a annoncé la généralisation de l'expérimentation relative à l'amende forfaitaire délictuelle, le 27 juillet dernier dans l'hémicycle du Sénat à l'occasion d'une réponse à une question orale prononcée par le Sénateur des Pyrénées Orientales, Monsieur Jean SOL.**

Après différentes interventions auprès du Gouvernement dont le dépôt d'une question écrite en juillet 2021 et une question orale en février dernier, **Jacques LE NAY a écrit le 21 septembre au Ministre de l'Intérieur afin de connaître les modalités d'application concrètes de cette généralisation** et plus globalement, les moyens mis en œuvre par le Gouvernement afin d'aider les élus locaux dans le traitement des installations illicites des gens du voyage.

## **Retour sur la journée parlementaire du Groupe Union centriste**

L'ordre du jour de cette journée comprenait notamment deux propositions de loi cosignées par Jacques LE NAY et qui ont toutes deux été adoptées en première lecture :

- la proposition de loi **créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales**, déposée par **Valérie LETARD**, Sénatrice du Nord (cf [Newsletter n°158 du 20/09/2022](#))
- la proposition de loi **visant à accompagner la mise en place de comités sociaux et économiques à La Poste**, déposée par **Denise SAINT PE**, Sénatrice des Pyrénées Atlantiques (cf [Newsletter n°160 du 04/10/2022](#))



La proposition de loi en faveur du **développement de l'agrivoltaïsme**, présentée par Jean-Pierre DECOOL, Sénateur du Nord, a également été adoptée. Elle constitue "l'aboutissement législatif d'une résolution, adoptée par le

Sénat le 4 janvier 2022, à l'initiative du Président Jean-François LONGEOT et de Jean-Pierre MOGA." appartenant également au Groupe Union Centriste.

Dans ce cadre, Jacques LE NAY s'est associé aux amendements d'un autre de ses collègues du Groupe, le Sénateur de la Seine Maritime Patrick CHAUVET. Adoptés en première lecture, ils visent à :

- Modifier des autorisations des installations agrivoltaïques au titre du code de l'urbanisme,
- Insérer des projets agrivoltaïques dans les schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) et les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET),
- Soumettre tout projet agrivoltaïque à une étude préalable agricole,
- Suivre statistiquement les installations agrivoltaïques par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Agence de la transition écologique (ADEME-ATE),
- Préciser que l'article 4 du règlement n° 2021/2115 du 2 décembre 2021 sur la politique agricole commune (PAC) peut servir de point de référence pour déterminer réglementairement la notion d'activité agricole principale.

**Ces différents textes sont désormais sur le bureau de l'Assemblée nationale.**

## ***Délégation aux entreprises***

### **Fiche pratique - aides entreprises (Morbihan)**



Le Ministère délégué chargé des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme a transmis aux parlementaires un document synthétique contenant les différents dispositifs d'aides aux entreprises, à la fois sur le remboursement du PGE et sur les aides en matière d'énergie, consultable [ici](#).

### **Retour vidéo sur deux événements marquants**

Vous trouverez ci-dessous les liens d'accès à deux événements auxquels Jacques LE NAY a participé et qui continuent de faire l'actualité :

- [6ème édition de la Journée des entreprises 2022 du 13 octobre 2022](#) :

Jacques LE NAY présentera cette semaine son rapport de suivi sur l'un des thèmes abordés (la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises) à l'occasion de ce moment fort de la délégation, dont il est le Vice-président.

- Inauguration de La Bergerie Yves Rocher le 7 octobre 2022

Jacques LE NAY tenait à participer à l'avènement de cet équipement structurant pour La Gacilly, notamment en termes de logements des actifs évoqués jeudi dernier lors du séminaire départemental dédié.

### Séminaire départemental dédié au logement des actifs



A l'initiative du Préfet du Morbihan, les acteurs publics et privés du logement, ce sont réunis en séminaire à **Grand-Champ jeudi dernier, le 20 octobre**. Malgré un agenda très chargé, Jacques LE NAY a souhaité se rendre à cette réunion où **200 participants (élus, forces économiques, représentants des professionnels, institutions, bailleurs sociaux...)** ont échangé autour de trois axes : l'offre de logement pour les actifs, l'émergence de solutions innovantes et la problématique particulière du logement des saisonniers.

Dans un contexte d'augmentation des prix du foncier et du bâti, d'une augmentation des taux d'intérêts, du zéro artificialisation nette des sols, de l'exclusion des étiquettes F et G du parc locatif et d'une croissance démographique forte (+ 4000 habitants/an), l'équation doit être réglée collectivement.

A l'issue des travaux de ce séminaire, le **Préfet Pascal BOLOT a souhaité la création d'une charte départementale d'engagements**.

### Dans le Morbihan

**Soutien en faveur de la mise en 2X2 voies portion de la section Lann Sévelin/Kergoual de la RD 769**



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la la mise en 2x2 voies de la section Lann



Sévelin/Kergoual de la RD 769, située sur la Commune de Caudan, Jacques LE NAY a fait déposer en mains propres un courrier en faveur de ce projet à Madame Michelle LE DU, Commissaire enquêtrice.

Il y fait part de son plus vif soutien, au titre d'une part de la **densification du trafic routier**, qui soulève selon lui des questions de **sécurité des automobilistes et de fluidité de la circulation**. D'autre part, l'**attractivité économique et touristique** du territoire, la question du **logement** qui éloigne de nombreux habitants du littoral, sont autant de phénomènes qui justifient d'améliorer l'accès au nord du territoire de Lorient Agglomération mais aussi plus généralement de **faciliter le trajet entre le Sud et le Nord Bretagne, tout en rendant davantage accessible le Centre Bretagne**.

Le dossier relatif à l'enquête publique est consultable [ici](#). Il est possible d'y contribuer jusqu'au vendredi 28 octobre 17h sur cette adresse : [rd769-caudan@enquetepublique.net](mailto:rd769-caudan@enquetepublique.net)

## **Disparition d'Henri LE BRETON : Le Morbihan perd une personnalité aussi importante qu'attachante**



L'annonce du décès de Henri LE BRETON a soulevé beaucoup d'émotion pour Jacques LE NAY, qui lui a succédé à la tête de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan de 2008 à 2017, et qui siège aujourd'hui au Groupe Union centriste du Sénat, auquel Henri LE BRETON a également appartenu.

*"Sa passion du vivre ensemble l'a conduit à exercer de nombreuses fonctions essentielles au service des morbihannais et morbihannaises. Il connaissait tous les rouages de l'action publique ainsi que ses institutions dans le département. A la tête de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan, il a su perpétuer cette tradition de concertation et d'entente, au-delà des partis, dans la modération qui caractérise notre beau territoire. Au Sénat, il a laissé une image rassembleuse et d'écoute au sein du Groupe Union centriste auquel j'appartiens également aujourd'hui."*



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés